

Conseil de l'École doctorale du 13 mars 2019

Présents: Magali Bessone, Philippe Büttgen, Denis Forest, Frédéric Fruteau de Laclos, Sophie Galabru, Sophie Guérard de la Tour, Ramine Kamrane, Aurore Koechlin, Max Kistler, Marie Michon, Yumiko Ohyama, Emmanuel Picavet, Thierry Pillon, Mikaëlle Provost (14)

Excusés: Chantal Jaquet (procuration à Denis Forest, Pierre Wagner (procuration à Max Kistler) Nathalie Chouchan (3)

Absents : Jean-Baptiste Brenet, Michel de Fornel, Olivier Feltham, Anne-Marie Jouanneau, David Moscovici, Géraldine Roux (6)

La réunion commence à 16h 15

Le point 1 de l'ordre du jour est abordé (Approbation du renouvellement de l'aide de l'ED aux soutenances de thèse)

Mme Ohyama donne lecture du bilan financier 2018 et explique les détails au conseil qui exprime sa satisfaction.

Le conseil vote à l'unanimité des votants (15) le paiement des primes de soutenance aux docteurs, pour l'année 2018-2019.

Le point 2 de l'ordre du jour est abordé (Points sur les locaux de l'ED)

Denis Forest expose la situation, en particulier concernant la salle de travail des doctorants qui pourrait être transférée rue du Four. Il souligne l'importance d'obtenir une superficie au moins égale à celle de la salle actuelle et ajoute que sous cette condition, le transfert peut être envisagé. La date effective du transfert est annoncée pour l'automne prochain, d'où la nécessité d'une prise d'option rapide de la part de l'ED.

Aurore Koechlin fait remarquer qu'ainsi la salle ne pourrait plus servir aux doctorants enseignants qui enseignent à Tolbiac, mais qu'en revanche, on pourrait s'attendre à une plus grande fréquentation de cette salle par les doctorants en général.

Marie Michon exprime son avis positif notamment en raison de la possibilité d'accès aux locaux de la rue du Four pendant les fins de semaine et les vacances, tout en se déclarant attachée à un espace de travail pour les chargés de cours au Centre PMF.

Mikaëlle Provost regrette la perte d'un lieu de travail pour les doctorants enseignants.

Frédéric Fruteau de Lacos rappelle l'existence d'un autre local au centre PMF, la salle B1108.

Max Kistler se déclare favorable à l'intégration de la salle à une Maison de la philosophie rue du Four.

Ramine Kamrane souligne la finalité principale et première de la salle des doctorants qui est d'être un espace de travail des doctorants et aussi l'importance d'une prise d'option rapide de la part de l'ED.

Denis Forest attire l'attention du conseil sur le fait que la marge de manœuvre de l'ED est limitée dans ce domaine.

Thierry Pillon rappelle que depuis la perte de la salle de cours du Cetcopra au n° 17 rue de Tolbiac, il avait été question de l'attribution d'une salle commune à l'ED et au Cetcopra, mais qu'il n'a été fait nulle mention de cela dans la présente proposition.

Philippe Büttgen exprime son soutien au projet d'une création d'une Maison de Philosophie, rue du Four. Si le point relatif à la salle commune doit être éclairci, il se déclare favorable au projet de transfert.

Le point 3 de l'ordre du jour est abordé (Points sur les soutenances HDR)

Denis Forest rappelle les limites financières strictes désormais posées aux frais de soutenance des thèses et des HDR.

Le budget annuel est de 17300 euros pour les soutenances, et c'est le directeur de l'ED qui approuve les frais de soutenance. Une évaluation de ceux-ci doit être incluse désormais dans la fiche de proposition de jury pour les HDR comme pour les thèses.

La validation scientifique des jurys d'HDR revient toujours au professeur délégué aux thèses, Un courrier récapitulatif sera envoyé aux HDR de l'ED.

Ramine Kamrane apporte quelques informations générales de la situation actuelle du service des thèses science humaines et le départ du personnel du service vers d'autres universités.

Magali Bessone demande si la règle tacite de « un invité étranger et un invité Français » est toujours en vigueur ? Denis Forest rappelle qu'aussi longtemps que le plafond de 500 euros n'est pas dépassé, rien n'interdit un jury international.

Philippe Büttgen demande s'il est possible de faire partager les frais entre diverses lignes budgétaires.

Yumiko Ohyama répond qu'il serait plus pratique que chaque membre du jury, prenne en charge un ou plusieurs invités, et que de toutes façons, les virements d'une ligne budgétaire à l'autre constitue une pratique courante.

Le conseil exprime sa satisfaction à l'annonce des mesures ainsi prises.

Le point 4 de l'ordre du jour est abordé (Question diverses)

Denis Forest déclare que chaque ED peut soutenir plusieurs projets d'EUR.

Emmanuel Picavet insiste sur l'importance de l'emploi du français dans la rédaction des projets de recherche et souligne qu'exiger l'emploi d'une autre langue –quelle qu'elle soit - pourrait mener légitimement à une demande de l'annulation du concours ainsi organisé auprès du tribunal administratif.

Thierry Pillon pose la question des professeurs associés dans les laboratoires de recherche.

Philippe Büttgen répond que c'est à la Direval de nous éclairer sur ce sujet. Il ajoute par ailleurs que les procédures de sélection des contrats doctoraux au sein des Ecole Normales sont en train de changer et qu'il faudrait être attentif à cette évolution.

Denis Forest demande aux enseignants de suivre de près la procédure d'inscription des doctorants contractuels normaliens, ces derniers ayant une fâcheuse tendance à oublier de s'inscrire en doctorat, ce qui crée régulièrement des problèmes avec le service des inscriptions administratives.

La séance est levée à 17h45.